



## **Année scolaire 2025/2026**

### **Informations sur la restauration, l'internat et les prestations annexes**

#### Synthèse des prestations financières au moment de l'inscription

<input type="checkbox"/> Avance facultative de repas pour les demi-pensionnaires au ticket :	50,00 €
<input type="checkbox"/> Prestation facultative de reprographie pour les CPGE uniquement :	48,00 €
<input type="checkbox"/> Participation facultative à la caisse de solidarité :	Contribution libre
<input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement automatique :	Mandat SEPA + RIB

#### 1. Inscription au service de restauration et d'internat (foyer résidence des prépas)

##### Demi-pensionnaire au ticket (déjeuner)

- Les lycéens sont obligatoirement inscrits en qualité de demi-pensionnaire au ticket ;
- Les étudiants peuvent s'inscrire en qualité de demi-pensionnaire au ticket ;
- Accès possible au restaurant scolaire pour les déjeuners du lundi au vendredi ;
- Paiement à l'unité de chaque repas (seuls les repas consommés sont payés). L'accès au service nécessite donc un compte préalablement approvisionné ;
- Les sommes versées sur le compte de chaque demi-pensionnaire au ticket sont des avances, remboursables sur demande du responsable financier.

##### Interne externé (déjeuner + dîner)

- Seuls les étudiants de CPGE ou de licence peuvent s'inscrire en qualité d'Interne externé ;
- Paiement forfaitaire : Une facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non) ;
- 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
- 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;

##### Interne (petit-déjeuner + déjeuner + dîner + nuitée)

- Seuls les étudiants de CPGE peuvent s'inscrire en qualité d'interne, dans le cadre de la procédure Parcoursup. Ils peuvent ensuite conserver la qualité d'interne pendant leur cursus au lycée Descartes ;
- Paiement forfaitaire : Une facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non, que l'interne dorme au foyer résidence ou non) ;
- 7 nuitées hebdomadaires au foyer résidence ;
- 7 petits déjeuners hebdomadaires ;
- 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
- 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

#### 2. Changement de régime et carte d'accès au lycée

Pour les étudiants, le régime d'inscription peut être changé dans les quinze premiers jours suivants la rentrée scolaire pour pouvoir choisir la solution la plus adaptée à leur situation. Passé ce délai, les demandes écrites de changement de régime doivent être transmises à l'intendance au plus tard deux semaines avant l'issue de chaque trimestre, pour une prise d'effet à compter du trimestre qui suit.

L'accès aux différents sites de l'établissement et au restaurant scolaire s'effectue à l'aide d'une carte d'accès délivrée **pour l'ensemble de la scolarité au lycée Descartes**. En cas de perte ou de vol, son détenteur doit le signaler immédiatement au service intendance afin que son compte soit bloqué, interdisant ainsi toute utilisation frauduleuse. Une nouvelle carte est alors remise et facturée au tarif fixé par le conseil d'administration du lycée (6,00 € en 2025).

### 3. Tarification sociale et modalités financières

Dans le cadre son engagement en faveur de l'égalité des chances, la Région Centre-Val de Loire met en place la Tarification Sociale. Grâce à ce dispositif, tous les élèves scolarisés au lycée Descartes peuvent bénéficier d'un tarif de restauration ou d'internat adapté à leur situation financière.

Pour atteindre cet objectif, une tarification selon 4 tranches est mise en œuvre en fonction de la situation fiscale de chaque foyer. La déclaration des situations et l'attribution des catégories tarifaires s'effectueront en septembre 2025 sur le portail MonResto&Co. Une communication spécifique sera réalisée à la rentrée.

#### Tarifs 2025/2026

	CATEGORIE 1		CATEGORIE 2		CATEGORIE 3		CATEGORIE 4	
	Quotient fiscal <10 500€		Quotient fiscal <17 000 €		Quotient fiscal < 28 000 €		Quotient fiscal >28 000 €	
	Coût à la journée	Coût annuel	Coût à la journée	Coût annuel	Coût à la journée	Coût annuel	Coût à la journée	Coût annuel
DEMI-PENSION AU TICKET Prestation au ticket	3,40 €	-	4,15 €	-	4,55 €	-	5,15 €	-
INTERNAT EXTERNE (2 REPAS) Forfait de 180 jours	6,26 € (*)	1 126,80 € (*)	7,54 € (*)	1 357,20 € (*)	8,31 € (*)	1 495,80 € (*)	9,44 € (*)	1 699,20 € (*)
INTERNAT (WEEK-END INCLUS) Forfait de 252 jours	8,73 € (*)	2 199,96 € (*)	10,04 € (*)	2 530,08 € (*)	10,83 € (*)	2 729,16 € (*)	11,99 € (*)	3 021,48 € (*)

(\*) Attention, pour les forfaits, les tarifs indiqués correspondent à ceux appliqués en 2024/2025. Les tarifs des forfaits pour l'année scolaire 2025/2026 seront communiqués ultérieurement par la Région Centre-Val de Loire.

#### Modalités de paiement

Plusieurs modalités de paiement sont proposées :

- Par carte bancaire, au service intendance ;
- Par chèque, libellé à l'ordre du lycée Descartes ;
- En espèces, dans la limite de 300,00 € ;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant le nom et prénom de l'élève  
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1)
- Par prélèvement automatique ;
- Par télépaiement, via un lien *Téléservices* et un compte *Educonnect* ;
- Par télépaiement (pour la demi-pension au ticket uniquement) via un lien dans *Pronote*.

#### Echéanciers de paiements

Pour les forfaits, les factures sont émises chaque trimestre, en général dans le premier mois du trimestre. Elles sont transmises par courriel à l'adresse électronique du responsable financier.

Pour les familles qui optent pour le prélèvement automatique, le règlement est réalisé en trois échéances mensuelles, qui débutent le mois suivant l'émission de la facture.

Pour les familles qui n'optent pas pour le prélèvement automatique, un échéancier de règlement peut être mis en place en lien avec le service intendance du lycée.

### 4. Aides financières à la scolarité

Le lycée Descartes dispose de fonds sociaux financés par l'Etat et le Conseil Régional ainsi que d'une caisse de solidarité abondée par des contributions volontaires. Ces fonds sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les élèves, les étudiants ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces dispositifs contribuent à promouvoir l'égalité des chances.

**Les lycéens, boursiers ou non boursiers, peuvent bénéficier des fonds sociaux de l'Etat ou du conseil régional** ainsi que de la caisse de solidarité pour la prise en charge totale ou partielle des frais de restauration, des dépenses de transport, des achats de fournitures scolaires, de la participation à un voyage scolaire, des aides d'urgence ou toute autre aide liée à la scolarité.

**Les étudiants de CPGE et licences/CPES, boursiers ou non boursiers, peuvent bénéficier du fonds social régional et de la caisse de solidarité** pour la prise en charge totale ou partielle, des frais d'internat ou de restauration, des dépenses de transport, des achats de fournitures scolaires, de la participation à un voyage scolaire, les frais de concours, des aides d'urgence ou toute autre aide liée à la scolarité.

Les demandes d'aides doivent être formulées à partir d'un dossier spécifique qui est ensuite remis au service de gestion du lycée ou à l'assistant social. Les aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission « fonds social ». Tout au long de la procédure, les informations transmises restent confidentielles.

**Pour le financement de la caisse de solidarité du lycée Descartes, une participation volontaire sans montant minimum est demandée aux familles.**

Cette contribution peut être payée :

- Par carte bancaire ;
- Par chèque, libellé à l'ordre du lycée Descartes ;
- En espèces ;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant « caisse de solidarité »  
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1).

## **5. Prestations de reprographie pour les CPGE**

En l'absence de manuels scolaires, **le lycée Descartes propose aux étudiants de CPGE la fourniture de ressources spécifiques de reprographie, dont le coût a été fixé à 48,00 €** par le Conseil d'Administration. Cette prestation facultative est fortement recommandée.

Cette prestation peut être payée :

- Par carte bancaire, au service intendance du lycée Descartes ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de du lycée Descartes ;
- En espèces ;
- Par virement bancaire sur le compte de l'établissement, en précisant le nom et prénom de l'étudiant.  
(IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1).

## **6. Prélèvement automatique**

Le lycée propose le prélèvement automatique pour le paiement de toutes ses prestations, à l'exception des versements pour la demi-pension au ticket.

Les prestations faisant l'objet d'un prélèvement automatique sont réglées en trois mensualités qui débutent le mois suivant l'émission du titre de recette correspondant.

Pour opter pour le prélèvement automatique, le responsable financier de l'élève renseigne puis signe un mandat de prélèvement SEPA (voir modèle au dos), en joignant un relevé d'identité bancaire.

Le mandat de prélèvement SEPA concerne toutes les prestations dues à l'établissement (forfaits d'internat et d'internat externé, participation aux voyages et sorties etc.). Il reste valable pendant toute la scolarité de l'élève ou jusqu'à la demande d'arrêt du prélèvement par le débiteur.

Attention, un mandat de prélèvement SEPA n'est valable que pour un seul élève. En cas de fratrie, par exemple, il faut renseigner plusieurs mandats de prélèvement SEPA.



## Mandat de prélèvement SEPA

### Référence unique de mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable du lycée Descartes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable du lycée Descartes.

**IDENTIFIANT  
CREANCIER SEPA**

**FR48ZZZ89112F**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**Le présent mandat de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part du débiteur à notifier en temps voulu au créancier, pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement ayant fait l'objet d'un titre de recette.**

NOM, PRENOMS ET CLASSE DE L'ELEVE	REGIME DE L'ELEVE
Nom de l'élève : Prénom(s) de l'élève : Classe :	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire au ticket <input type="checkbox"/> Interne externé <input type="checkbox"/> Interne

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER <i>(Coordonnées personnelles du débiteur)</i>	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Prénom(s) : Adresse : Pays :	<b>Lycée Descartes</b> 10 Rue des Minimés BP 1009 37010 Tours cedex <b>SIRET : 193 700 358 00024</b>

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER <i>(Vos coordonnées bancaires)</i>
<b>IBAN (Identification internationale)</b> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> </div> <b>BIC (Identification internationale de la banque)</b> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="margin: 0 10px;">(</div> <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px;"></div> <div style="margin-left: 10px;">)</div> </div> <div style="text-align: right; color: red; font-weight: bold; margin-top: 10px;">Joindre un RIB</div>

<b>Type de paiement :</b> Paiement récurrent/répétitif  <b>Rappel :</b> En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agent comptable du lycée Descartes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agent comptable du lycée Descartes.	Signé à : Le : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"><b>SIGNATURE</b></div>
--	---